

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

N° 1502

18 FÉVRIER 2008

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 18 février 2008 à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre le projet de Règlement n° 1502 à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Présences :

Les conseillers Messieurs Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénauld Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absences motivées : La conseillère Madame Guylène Duplessis, les conseillers Messieurs François Séguin, Denis Vincent et Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

Le directeur général Monsieur Jean-Yves Truchon,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h, Monsieur le maire mentionne que le Conseil a adopté le 4 février 2008 le projet de Règlement n° 1502 et explique aux personnes présentes la nature de ce projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 1502 INTITULÉ :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux (eau potable, fondation de rue et fossés) de la rue des Saules, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur. »

Objet :

Le projet de Règlement n° 1502 a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » pour le projet susdit et ce, aux frais du promoteur.

Par la suite, Monsieur le maire explique aux personnes présentes les conséquences qui en découleront suite à son adoption et invite les personnes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement à le faire.

Aucune personne n'étant présente dans la salle, l'assemblée est levée à 19 h 03.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

JS/kl

Jean St-Antoine, greffier

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 18 février 2008 à 19 h 31, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers Messieurs Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele et Gabriel Parent formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire Monsieur Guy Pilon.

Absences motivées : La conseillère Madame Guylène Duplessis, les conseillers Messieurs François Séguin, Denis Vincent et Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

Le directeur général Monsieur Jean-Yves Truchon,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-02-116

ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 18 février 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 20.1 « Renouvellement contrat de service garanti / Gaz métropolitain » et 20.2 « Appel d'offres / Poste de pompage PP1 – Règlement n° 1399 » et en y retranchant les points 10.3 « Choix des professionnels / Services municipaux (eau potable, fondation de rue et fossés) / Rue des Saules » et 12.10 « Adoption Règlement n° 1502 / Entente "Construction Roger Bilodeau inc." »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;

Présences;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux :
 - assemblée publique de consultation du 4 février 2008;
 - séance ordinaire du 4 février 2008;
3. Période de questions;
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Centre d'achats Hudson / Activités extérieures;
 - 4.2 Montjoie en chanson 2008 / Commandite;
 - 4.3 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Tournoi de golf annuel du Maire;
 - 4.4 Cour municipale régionale / Fermeture de dossiers;
 - 4.6 Union des municipalités du Québec (UMQ) / Info Express / AccèsLogis Québec / Résolution d'appui;
5. **COMMUNICATIONS**
6. **GREFFE**
7. **SERVICES INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
8. **TRÉSORERIE**
 - 8.1 Transferts budgétaires;

9. EAUX ET ASSAINISSEMENT

10. GÉNIE

- 10.2 Modification de l'usine d'épuration de Vaudreuil-Dorion / Augmentation de la capacité / Études d'avant-projet;
- 10.8 Mandat / Les Consultants LBCD inc. / Étude d'avant-projet du prolongement du réseau d'eau potable sur la route De Lotbinière, les rues Meloche, Bellerive, Asselin, Rousseau et la montée de la Côte-Double;
- 10.9 Ordre de changement n° 1 / Resurfaçage de la rue Brasseur;
- 10.10 Soumissions / Services professionnels / Travaux de construction et d'aménagement du parc Valois avec bâtiment de service et réhabilitation des surfaces de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste;

11. URBANISME

- 11.1 Dérogation mineure / 2525 rue des Muguets / Lot 3 291 356 / Zone P2-512;
- 11.2 Dérogation mineure / 46 boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 2 437 689 / Zone C3-301;

12. RÉGLEMENTATION

- 12.1 Adoption Règlement n° 1275-98 / Agrandir zone H1-133;
- 12.2 Adoption Règlement n° 1275-99 / Ajout d'une catégorie « service d'hébergement pour chiens et chats »;
- 12.3 Adoption Règlement n° 1275-100 / Zone C2-704;
- 12.4 Adoption Règlement n° 1524 / Refinancement;
- 12.5 Adoption Règlement n° 1515 / Pavage, bordures et éclairage partie de la rue Jacques-Plante;
- 12.6 Adoption Règlement n° 1516 / Pavage, bordures et éclairage partie des rues Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake;
- 12.7 Adoption Règlement n° 1517 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage partie des rues des Amarantes, des Géraniums, des Dahlias, des Muscaris, des Lupins et place des Liserons;
- 12.8 Adoption Règlement n° 1518 / Pavage, bordures et éclairage partie des rues De Tonnancour, Guillemette et Desmarchais;
- 12.9 Adoption Règlement n° 1519 / Pavage, bordures, trottoirs et éclairage partie des rues des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l'Affluent;
- 12.11.1 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-101 / Zone I1-401 / Terrasse extérieure;
- 12.11.2 Avis de motion / Règlement n° 1275-101 / Zone I1-401 / Terrasse extérieure;
- 12.12 Avis de motion / Règlement n° 1526 / Entente « Groupe N.A.M. inc. » / Rivière de la Cité – phase IV;
- 12.13 Avis de motion / Règlement n° 1527 / Entente « 9064-8718 Québec inc. » / Cité-des-Jeunes Est – phase XIX;
- 12.14 Avis de motion / Règlement n° 1528 / Délimitation districts électoraux;
- 12.15.1 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-102 / Zone C1-448 / Stationnement garderie;
- 12.15.2 Avis de motion / Règlement n° 1275-102 / Zone C1-448 / Stationnement garderie;

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Tournoi de hockey annuel / Association des Travaux Publics d'Amérique – Édition 2008;

14. CIRCULATION

- 14.1 Arrêt obligatoire dans les deux (2) sens à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Boileau;
- 14.2 Arrêt obligatoire dans les deux (2) sens à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'avenue André-Chartrand;
- 14.3 Modification résolution 08-01-043 / Stationnement interdit rue Boileau, côté est, dans son axe nord-sud et rue Elmer-Lach, côté est;

15. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 15.1 Club de gymnastique Gymini / Aide financière;
- 15.2 Compétition provinciale de plongeon / Aide financière;
- 15.3 Club de volley-ball Mistral / Aide financière;

16. **ARTS ET CULTURE**

17. **PROTECTION PUBLIQUE**

18. **RESSOURCES HUMAINES**

18.1 Services technique, de l'urbanisme et des eaux / Confirmation de M. Abdelilah Hassani au poste de technicien en génie civil;

18.2 Service des ressources humaines / Emplois d'été Canada 2008;

19. **DIRECTION GÉNÉRALE**

20. **AFFAIRES NOUVELLES**

20.1 Renouvellement contrat de service garanti / Gaz métropolitain;

20.2 Appel d'offres / Poste de pompage PP1 – Règlement n° 1399;

21. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS**

22. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

23. **LEVÉE DE LA SÉANCE** ».

"ADOPTÉE"

08-02-117 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 4 février 2008 soient, et ils sont, par les présentes, adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

"ADOPTÉE"

08-02-118 **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-02-119 **CENTRE D'ACHATS HUDSON / ACTIVITÉS EXTÉRIEURES**

CONSIDÉRANT

la demande formulée par le Centre d'achats Hudson en date du 29 janvier 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le Centre d'achats Hudson à tenir certaines activités extérieures au 3000, 3100 et 3212, route Harwood ainsi qu'au 2, chemin Daoust, pour la période estivale 2008 et ce, telles qu'énumérées à la demande susmentionnée, sauf l'activité de « go-karts », laquelle est permise pour une période de quinze (15) jours seulement;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service de l'urbanisme.

"ADOPTÉE"

08-02-120

MONTJOIE EN CHANSON 2008 / COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande formulée par la responsable du projet « Montjoie en chanson 2008 » en date du 31 janvier 2008;

CONSIDÉRANT la participation à ce concours de trois (3) résidentes de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à participer aux activités régionales de façon accrue;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Ville Vaudreuil-Dorion verse un montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) à « Projets Montjoie », à raison de cinq (5) cartes d'affaires de vingt-cinq dollars (25 \$) chacune à titre de commandite de l'événement « Montjoie en chanson 2008 » pour les soirées du 23 février, du 8 et 22 mars ainsi que celles du 5 et 19 avril 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-121

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT / TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU MAIRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'édition 2008 du Tournoi de Golf du Maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT que les profits amassés par le Tournoi de Golf du Maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot seront investis dans la modernisation des services et des équipements pour les jeunes de la municipalité;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'achat de deux (2) billets au montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$) chacun, incluant les taxes applicables, pour le Tournoi de Golf du Maire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot qui se tiendra lundi le 16 juin 2008 au Club de Golf Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-122

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE / FERMETURE DE DOSSIERS

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la Cour municipale régionale le 29 janvier 2008 concernant la fermeture de dossiers;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture des dossiers énumérés à la liste soumise par la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale, M^{me} Mylène Blais, en date du 29 janvier 2008;

ET QUE soit autorisée la radiation des amendes à recevoir pour un montant totalisant quatre cent trente dollars (430 \$).

"ADOPTÉE"

08-02-123

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) / INFO EXPRESS /
ACCÈSLOGIS QUÉBEC / RÉOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT que depuis plus de 30 ans, le logement communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT que le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

CONSIDÉRANT que le logement communautaire est un moyen efficace de lutte à la pauvreté et de revitalisation économique;

CONSIDÉRANT que moins du quart des deux mille (2 000) unités de logement supplémentaires annoncées lors du budget 2007-2008 dans le programme *AccèsLogis* restent à attribuer;

CONSIDÉRANT que près de dix mille (10 000) logements communautaires en préparation sur le territoire québécois sont ainsi confrontés à une fin de programme à court terme;

CONSIDÉRANT que le programme *AccèsLogis Québec* constitue depuis maintenant 10 ans un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE demander au gouvernement la reconduction du programme *AccèsLogis Québec* en annonçant dans le budget 2008-2009 des investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec et de réaliser vingt mille (20 000) logements dans les cinq (5) prochaines années.

"ADOPTÉE"

08-02-124

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant seize mille quatre cents dollars (16 400 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 8 février 2008.

"ADOPTÉE"

08-02-125

**MODIFICATION DE L'USINE D'ÉPURATION DE VAUDREUIL-DORION /
AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ / ÉTUDES D'AVANT-PROJET**

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de procéder à l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration afin d'assurer le respect des exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) face à la qualité des rejets à l'effluent à travers le développement incessant de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'étudier plusieurs alternatives de mise à niveau afin d'établir la solution définitive tant techniquement que financièrement;

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure un contrat de service avec la firme *Les Consultants LBCD inc.* en conformité avec l'article 304 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q. 2002, c. 37);

CONSIDÉRANT la lettre de ladite firme datée du 10 décembre à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE retenir les services de la firme *Les Consultants LBCD inc.* pour la réalisation des études d'avant-projet reliées à l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration, le tout selon l'offre de service présentée en date du 4 février 2008 pour un montant de cent dix mille huit cents dollars (110 800 \$), taxes applicables non comprises;

DE retenir aussi les services de la firme *Les Consultants LBCD inc.* pour la réalisation des plans et devis définitifs de la solution retenue, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1530 assujetti à l'agrandissement de l'usine d'épuration qui inclura les dépenses reliées aux honoraires afférents, calculés selon la tarification de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec;

QUE la Ville autorise *Les Consultants LBCD inc.* à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour fins d'émission d'un certificat d'autorisation, les études d'avant-projet et les plans et devis définitifs des travaux d'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission desdits plans et de non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-00-419;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-233-48	(Cessions de terrains)	69 600 \$
À :	02-414-00-419	(Serv. prof. usine épuration)	69 600 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-126

**MANDAT / LES CONSULTANTS LBCD INC. / ÉTUDE D'AVANT-PROJET DU
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE DE LOTBINIÈRE,
LES RUES MELOCHE, BELLERIVE, ASSELIN, ROUSSEAU ET LA MONTÉE DE LA
CÔTE-DOUBLE**

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse intitulé : « Performances hydrauliques projetées sur le chemin de Lotbinière », préparé par la firme *Aqua-Data*, en date du 29 mai 2007 (réf. : AD1310);

CONSIDÉRANT que ce rapport définit les diamètres à préconiser pour les futures conduites d'eau potable qui pourraient desservir la route De Lotbinière, les rues Meloche, Bellerive, Asselin, Rousseau et la montée de la Côte-Double, assurant ainsi un balancement hydraulique et une protection en incendie;

CONSIDÉRANT

que pour donner suite à ce rapport, une étude d'avant-projet est nécessaire aux fins d'établir l'emplacement des ouvrages projetés du réseau d'eau potable et définir les coûts de construction selon différentes alternatives de construction (sans tranchée ou avec tranchée traditionnelle) en vue de poursuivre les demandes avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et les différents paliers de gouvernement pour obtenir des subventions permettant la réalisation de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à la firme *Les Consultants LBCD inc.*, conformément à l'offre de services intitulée « Prolongement du réseau d'eau potable route de Lotbinière », en date du 8 février 2008, pour un montant forfaitaire de onze mille six cent soixante-cinq dollars et soixante-cinq cents (11 665,65 \$), taxes applicables non-comprises;

QUE le rapport final d'avant-projet soit déposé au directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux le 14 mars prochain;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-127

ORDRE DE CHANGEMENT N^o 1 / RESURFAÇAGE DE LA RUE BRASSEUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal prend acte et approuve l'ordre de changement n^o 1 relié au projet « Resurfaçage de la rue Brasseur » totalisant un montant de mille trois cent quarante-six dollars et quarante-quatre cents (1 346,44 \$), taxes applicables non comprises.

"ADOPTÉE"

08-02-128

**SOUSSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE CONSTRUCTION
ET D'AMÉNAGEMENT DU PARC VALOIS AVEC BÂTIMENT DE SERVICE ET
RÉHABILITATION DES SURFACES DE TENNIS DU SECTEUR SAINT-JEAN-
BAPTISTE**

CONSIDÉRANT

que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées de services professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux de construction et d'aménagement du parc Valois avec bâtiment de service, incluant la réhabilitation des surfaces de tennis du secteur Saint-Jean-Baptiste ainsi que tous les travaux connexes, trois (3) soumissions ont été reçues le 7 février 2008;

CONSIDÉRANT

le rapport du comité d'évaluation et de sélection en date du 7 février 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence la firme *CDGU inc.* sise au 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités, totalisant un montant de cent cinquante-cinq mille dollars (155 000 \$), taxes applicable non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 802.121.42.2 (401-110-08-01), préparé par le Service technique de la Ville en date du 22 janvier 2008;

QUE cette dépense soit financée par le surplus affecté à cette fin.

"ADOPTÉE"

08-02-129

**DÉROGATION MINEURE / 2525 RUE DES MUGUETS / LOT 3 291 356 /
ZONE P2-512**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par la Coopérative de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil en date du 17 janvier 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-01-06 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 22 janvier 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 30 janvier 2008 du journal L'Étoile;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 2525 des Muguets;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275, sur l'immeuble portant le n° 3 291 356 du cadastre du Québec, sis au 2525 des Muguets, aux fins :

1. d'autoriser un contenant à ordures localisé en cour avant alors que l'article 2.3.6 du Règlement de zonage n° 1275 n'autorise pas ledit contenant en cour avant;
2. d'autoriser une allée de circulation à double sens de 6,60 mètres alors que le Règlement de zonage n° 1275, article 2.2.16.1.1.2 exige une allée de 6,70 mètres;
3. d'autoriser que l'aire de stationnement soit adjacente à l'emprise de rue alors que l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 exige une bande de 3 mètres de verdure;
4. d'autoriser l'absence d'arbres aux 10 mètres linéaires le long de la future rue alors que l'article 2.2.17.3.4 du Règlement de zonage n° 1275 l'exige.

"ADOPTÉE"

08-02-130

**DÉROGATION MINEURE / 46 BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES /
LOT 2 437 689 / ZONE C3-301**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par *Les développements Sicam inc.* en date du 22 janvier 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-01-04 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 22 janvier 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 30 janvier 2008 du journal L'Étoile;

CONSIDÉRANT

que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 46 boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275, sur l'immeuble portant le n° 2 437 689 du cadastre du Québec, sis au 46 boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser une enseigne ayant une superficie de 15,6 m² alors que la superficie maximale autorisée en vertu de l'article 2.2.20.8.3.2b) du Règlement de zonage n° 1275 est de 12 m² et d'autoriser cette même enseigne sur un mur dépassant la hauteur du toit alors que l'article 2.2.20.5.10 du Règlement de zonage n° 1275 l'interdit.

"ADOPTÉE"

08-02-131

ADOPTION RÈGLEMENT N° 1275-98 / AGRANDIR ZONE H1-133

ATTENDU

que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 janvier 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-98;

ATTENDU

qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 février 2008 à 19 h 04;

ATTENDU

l'adoption du deuxième projet à la séance du 4 février 2008;

CONSIDÉRANT

qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 9 février 2008 dans le journal «Première Édition »;

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1275-98 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1275-98 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- **soustraire une partie de territoire de la zone P1-134 afin de l'inclure dans la zone H1-133. »,**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-132

ADOPTION RÈGLEMENT N° 1275-99 / AJOUT D'UNE CATÉGORIE « SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR CHIENS ET CHATS »

ATTENDU

que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 janvier 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-99;

ATTENDU

qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 février 2008 à 19 h 04;

ATTENDU l'adoption du deuxième projet à la séance du 4 février 2008;

CONSIDÉRANT qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 9 février 2008 dans le journal « Première Édition »;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1275-99 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1275-99 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- de créer et d'inclure aux articles 1.6.2.2.1 et 1.6.2.3.1 un nouvel usage dit « **autres services personnels et domestiques** » qui inclurait spécifiquement le service de garde pour chiens et chats aux classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel » (C3);
- d'exclure l'usage aux articles 1.6.2.2.2 et 1.6.2.3.2 « **autres services de garde pour chiens et chats** » des usages autorisés dans les classes d'usages « Commerce urbain » (C2) et « Commerce artériel » (C3) sauf lorsque spécifié à la grille des usages et normes sous la rubrique « **application spécifique** »;
- de créer et d'inclure l'article 3.2.86 traitant du « **service de garde pour chiens et chats** » et en y précisant des conditions particulières d'exploitation. »

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-133

ADOPTION RÈGLEMENT N° 1275-100 / ZONE C2-704

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 21 janvier 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-100;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 4 février 2008 à 19 h 04;

ATTENDU l'adoption du deuxième projet à la séance du 4 février 2008;

CONSIDÉRANT qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 9 février 2008 dans le journal « Première Édition »;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1275-100 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1275-100 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de :

- modifier la grille des usages et normes de la zone **C2-704** afin d'inclure la disposition particulière **3.2.86** qui autorise les « **services de garde pour chiens et chats.** »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-134

ADOPTION RÈGLEMENT N° 1524 / REFINANCEMENT

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1524 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1524 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cinquante-six mille sept cents dollars (56 700 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de l'ancienne Ville de Dorion, de l'ancienne Ville de Vaudreuil et de la Ville de Vaudreuil-Dorion. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-135

ADOPTION RÈGLEMENT N° 1515 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE PARTIE DE LA RUE JACQUES-PLANTE

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1515 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1515 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage d'une partie de la rue Jacques-Plante, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de six cent quatorze mille dollars (614 000 \$) à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-136

ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1516 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE PARTIE DES RUES FRANK-SELKE, MAURICE-RICHARD ET TOE-BLAKE

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n^o 1516 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n^o 1516 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, d'une partie des rues Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de six cent dix mille dollars (610 000 \$) à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-137

ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1517 / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE PARTIE DES RUES DES AMARANTES, DES GÉRANIUMS, DES DAHLIAS, DES MUSCARIS, DES LUPINS ET PLACE DES LISERONS

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n^o 1517 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n^o 1517 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Amarantes, des Géraniums, des Dahlias, des Muscaris, des Lupins et place des Liserons, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de un million cent trente mille dollars (1 130 000 \$) à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-138

ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1518 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE PARTIE DES RUES DE TONNANCOUR, GUILLEMETTE ET DESMARCHAIS

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n^o 1518 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1518 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, d'une partie des rues De Tonnancour, Guillemette et Desmarchais, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de quatre cent treize mille dollars (413 000 \$) à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-139

ADOPTION RÈGLEMENT N° 1519 / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE PARTIE DES RUES DES MÉANDRES, DU RUISSELET, DU TORRENT ET DE L'AFFLUENT

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1519 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1519 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l'Affluent, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de six cent trente-trois mille dollars (633 000 \$) à ces fins. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-02-140

ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N°1275-101 / ZONE I1-401 / TERRASSE EXTÉRIEURE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le premier projet de Règlement n° 1275-101 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- **d'ajouter à la grille des usages et normes de la zone I1-401, l'article 3.2.22 autorisant les "terrasses extérieures". »**

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 mars 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

08-02-141 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1275-101 / ZONE I1-401 / TERRASSE EXTÉRIEURE**

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'ajouter à la grille des usages et normes de la zone I1-401, l'article 3.2.22 autorisant les "terrasses extérieures".

08-02-142 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1526 / ENTENTE « GROUPE N.A.M. INC. » / RIVIÈRE DE LA CITÉ – PHASE IV**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la construction des services municipaux du projet domiciliaire « Rivière de la Cité – phase IV », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur.

08-02-143 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1527 / ENTENTE « 9064-8718 QUÉBEC INC. » / CITÉ-DES-JEUNES EST – PHASE XIX**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9064-8718 Québec inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la construction des services municipaux du projet domiciliaire « Cité-des-Jeunes Est – phase XIX », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur.

08-02-144 **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1528 / DÉLIMITATION DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement concernant la division de la Ville de Vaudreuil-Dorion en huit (8) districts électoraux.

08-02-145 **ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N^o 1275-102 / ZONE C1-448 / STATIONNEMENT GARDERIE**

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le premier projet de Règlement n^o 1275-102 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- **de modifier l'appellation de la zone C1-448 pour une zone « commerce urbain - C2-448 »;**
- **d'ajouter à l'article 2.2.16.1.3.2, un paragraphe spécifiant un barème d'une (1) case par 25 mètres carrés de plancher pour les garderies;**
- **d'ajouter aux dispositions particulières de la grille des usages et normes de la nouvelle zone C2-448, l'article 3.2.2 établissant la zone assujettie au Règlement des Plans d'implantation et d'intégration architecturale n^o 1277 (PIIA);**
- **d'ajouter aux dispositions particulières de la grille des usages et normes de la nouvelle zone C2-448, l'article 3.2.3 concernant les accès routiers du boulevard de la Cité-des-Jeunes. »,**

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 mars 2008 à 19 h, à l'Hôtel de Ville, pour les fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

ET QUE copie de ce projet soit transmise à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

08-02-146

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1275-102 / ZONE C1-448 / STATIONNEMENT GARDERIE

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n^o 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- de modifier l'appellation de la zone C1-448 pour une zone « commerce urbain - C2-448 »;
- d'ajouter à l'article 2.2.16.1.3.2, un paragraphe spécifiant un barème d'une (1) case par 25 mètres carrés de plancher pour les garderies;
- d'ajouter aux dispositions particulières de la grille des usages et normes de la nouvelle zone C2-448, l'article 3.2.2 établissant la zone assujettie au Règlement des Plans d'implantation et d'intégration architecturale n^o 1277 (PIIA);
- d'ajouter aux dispositions particulières de la grille des usages et normes de la nouvelle zone C2-448, l'article 3.2.3 concernant les accès routiers du boulevard de la Cité-des-Jeunes.

08-02-147

TOURNOI DE HOCKEY ANNUEL / ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE – ÉDITION 2008

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de l'équipe de hockey de la Ville de Vaudreuil-Dorion au tournoi de hockey annuel de l'Association des Travaux Publics d'Amérique qui se tiendra du 11 au 13 avril 2008 à Chambly;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de trois cent soixante-quinze dollars (375 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-447;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-148

ARRÊT OBLIGATOIRE DANS LES DEUX (2) SENS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GARE ET DE LA RUE BOILEAU

CONSIDÉRANT

qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n^o 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal décrète l'arrêt obligatoire, dans les deux (2) sens, à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Boileau;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté, à cette fin, pour procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise au directeur du Service des travaux publics, au directeur adjoint de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

"ADOPTÉE"

08-02-149

ARRÊT OBLIGATOIRE DANS LES DEUX (2) SENS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

CONSIDÉRANT

qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement n° 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal décrète l'arrêt obligatoire, dans les deux (2) sens, à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'avenue André-Chartrand;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté, à cette fin, pour procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au directeur du Service des travaux publics, au directeur adjoint de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

"ADOPTÉE"

08-02-150

MODIFICATION RÉSOLUTION 08-01-043 / STATIONNEMENT INTERDIT RUE BOILEAU, CÔTÉ EST, DANS SON AXE NORD-SUD ET RUE ELMER-LACH, CÔTÉ EST

CONSIDÉRANT

la résolution 08-01-043 interdisant le stationnement des véhicules routiers sur la rue Boileau, côté est, entre la rue du Manoir et le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT

cette même résolution interdisant le stationnement des véhicules routiers des deux côtés sur la rue Elmer-Lach sur une distance approximative de 69 mètres à partir de l'intersection du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT

qu'il y lieu de modifier cette résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les deux (2) premiers paragraphes de la résolution 08-01-043 soient remplacés par les suivants :

« QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé sur le côté est de la rue Boileau dans son axe nord-sud; »

« QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé sur le côté est de la rue Elmer-Lach sur une distance approximative de 69 mètres à partir de l'intersection du boulevard de la Gare; ».

"ADOPTÉE"

08-02-151

CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de Gymnastique Gymini pour l'organisation d'une compétition de niveau provincial les 5 et 6 avril prochains à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de loisir de soutenir cet événement en couvrant les frais de location de gymnase;

CONSIDÉRANT l'engagement du Club de Gymnastique Gymini à promouvoir l'implication de la Ville de Vaudreuil-Dorion auprès des participants;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accorde un montant de deux mille dollars (2 000 \$), à titre d'aide financière, au Club de Gymnastique Gymini afin de soutenir l'organisation et la tenue d'une compétition d'envergure provinciale les 5 et 6 avril 2008 à Vaudreuil-Dorion;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-152

COMPÉTITION PROVINCIALE DE PLONGEON / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière, en date du 27 janvier 2008, pour une compétition provinciale de plongeon à Sherbrooke les 2 et 3 février 2008;

ATTENDU que M^{me} Stéphanie Paquette et M. Konrad Schmidt, résidents de la Ville de Vaudreuil-Dorion, sont membres de la *Fédération de plongeon amateur du Québec*;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville (article 11.2.2.3) concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de loisir à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) / participant soit versé à la *Fédération de plongeon amateur du Québec*, à titre d'aide financière, pour M^{me} Stéphanie Paquette et M. Konrad Schmidt pour leur participation à une compétition de niveau provincial en plongeon à Sherbrooke les 2 et 3 février 2008;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-40-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-153

CLUB DE VOLLEY-BALL MISTRAL / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT une demande formulée par le Club de volley-ball Mistral en date du 22 novembre 2007;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville en matière d'activités de loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'un montant de mille huit cent quarante dollars (1 840 \$) soit versé au Club de Volley-ball Mistral à titre d'aide financière pour la saison 2006-2007;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-02-154

SERVICES TECHNIQUE, DE L'URBANISME ET DES EAUX / CONFIRMATION DE M. ABDELILAH HASSANI AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT la résolution 07-08-655 autorisant l'embauche de M. Abdelilah Hassani au poste régulier à temps plein de technicien en génie civil 1 aux Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

CONSIDÉRANT la période d'essai prenant fin le 13 février 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Michel Vaillancourt, ing., directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal confirme M. Abdelilah Hassani dans son poste régulier à temps plein de technicien en génie civil 1 au sein des Services technique, de l'urbanisme et des eaux;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Hassani.

"ADOPTÉE"

08-02-155

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2008

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a mis sur pied le programme « Expérience emploi été » en vertu duquel des subventions salariales sont accordées aux employeurs dans le but de permettre la création d'emplois d'été destinés aux étudiants âgés entre 15 et 30 ans inclusivement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite se prévaloir des subventions salariales du programme « Expérience emploi été »;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion accepte la responsabilité du projet « Emplois d'été Canada » et que le directeur général, M. Jean-Yves Truchon, soit autorisé à soumettre une demande dans le cadre du programme « Expérience emploi été » pour l'embauche d'étudiants - saison estivale 2008, et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin.

"ADOPTÉE"

08-02-156

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE GARANTI / GAZ MÉTROPOLITAIN

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général M. Jean-Yves Truchon à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le renouvellement du contrat de service garanti de « Gaz Métropolitain Plus », pour une période de trois (3) ans, au montant mensuel de cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante-huit cents (179,58 \$), taxes applicables non comprises, pour la période du 5 janvier 2008 au 4 janvier 2011;

ET QUE le directeur général soit aussi autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

"ADOPTÉE"

08-02-157

APPEL D'OFFRES / POSTE DE POMPAGE PP1 – RÈGLEMENT N^o 1399

CONSIDÉRANT

que suite à une demande publique de soumissions pour les travaux de construction de la station de pompage pluvial PP1, l'aménagement du cours d'eau Dorion 11609, tronçons 1, 2, 3 et 4 et les travaux connexes (Règlement n^o 1399), deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 février 2008 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT

le budget disponible de quatre millions six cent trente et un mille soixante et onze dollars et soixante-deux cents (4 631 071,62 \$), incluant les taxes applicables, prévu au Règlement n^o 1399;

CONSIDÉRANT

qu'après étude et vérification, les montants des deux (2) soumissions reçues sont trop élevés par rapport à l'estimation prévue dans le règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT

l'analyse des soumissions réalisée par *Les Consultants LBCD inc.*;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT A. LAURENCE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal rejette les deux (2) soumissions déposées pour le projet 30026 - Travaux de construction de la station de pompage pluvial PP1, l'aménagement du cours d'eau Dorion 11609, tronçons 1, 2, 3 et 4 et les travaux connexes (Règlement n^o 1399), soit celle de *Construction Garnier Itée* sis au 3980, boulevard Leman, Laval (Québec), H7E 1A1 pour un montant de cinq millions sept cent vingt-six mille cent vingt-quatre dollars et cinquante cents (5 726 124,50 \$), incluant les taxes applicables et celle de *Catalogna et Frères Itée* sis au 2330, rue Norman, Lachine (Québec), H8S 1B1, pour un montant de six millions trois cent vingt-sept mille neuf cent dix dollars et cinq cents (6 327 910,05 \$), incluant les taxes applicables.

"ADOPTÉE"

08-02-158 **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

08-02-159 **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-02-160 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 20 la séance soit levée.

"ADOPTÉE"

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

JS/kl

Jean St-Antoine, greffier